

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013**

Affiché le 20 Décembre 2013

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°32 DU 26 NOVEMBRE 20 13

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 26 Novembre 2013.

BUDGET PRINCIPAL 2013 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 portant essentiellement sur l'ajustement de l'attribution de compensation de la commune de Méréville et l'inscription de l'amortissement des biens transférés relatifs au service périscolaire d'Etampes et de Morigny-Champigny ainsi que de la Bibliothèque et de la piscine d'Angerville.

CREATION DU BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création du budget annexe et autorise Le président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette création et à sa gestion.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES : FIXATION DES TARIFS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs de la redevance ainsi qu'il suit :

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo St Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90
Abonnement collecte végétaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35
Minimum facturable	150.33	187.05	241.95	296.85	406.83	721.11

Secteur 2 : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Abonnement service de base	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90
Abonnement Collecte végétaux	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35
Minimum facturable	188.42	225.14	280.04	334.94	444.92	759.20

Secteur 3 : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90
Abonnement collecte végétaux	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35
Minimum facturable	172.79	209.51	264.41	319.31	429.29	743.57

1 seul et unique changement de bac gratuit.

Tarifs du second changement de bac

80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
40 €	41 €	49 €	51 €	76 €	157 €

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE ENTRE LA CCESE, LE SEDRE ET PLASTIC OMNIUM

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le président, à signer la convention fixant les modalités de facturation de la redevance incitative.

DESENCLAVEMENT DU PARC SUDESSOR – LIAISON AVENUE DE LA SABLIERE - RD191 : ETUDE D'IMPACT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le président à lancer l'Etude de d'impact relative au désenclavement du parc SudEssor.

LIAISON RD 191 – PARC SUDESSOR : CESSIION DE TERRAINS AU TITRE DE LA COMPENSATION DES ESPACES BOISES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la rétrocession de 12 hectares au titre de la compensation des espaces boisés dans le cadre de la réalisation de la liaison RD191 –Parc SudEssor.

APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UNE DEVIATION ROUTIERE ENTRE LE RN20 ET LA RD191

Le conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 contre, approuve le principe du recours au contrat de partenariat, autorise Monsieur le Président à engager toutes les procédures nécessaires à sa conclusion et à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues.

ENGAGEMENT DE PRINCIPE DANS L'ELABORATION DU FUTUR CONTRAT DE BASSIN DE LA JUINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, s'engage favorablement sur le principe de l'élaboration du deuxième contrat de bassin de la Juine et autorise Monsieur le président à signer tous les actes.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : PROGRAMME DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS NON COLLECTIF – PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES APRES DEDUCTION DES SUBVENTIONS ALLOUEES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de travaux avec les propriétaires concernés, à leur facturer les prestations ainsi réalisées et à facturer aux propriétaires qui se désisteraient en cours de procédure les frais inhérents à la partie maîtrise d'œuvre.

PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la prorogation de ladite convention

MUSEE INTERCOMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le président à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être allouées auprès de la DRAC.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE DOURDAN ,LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX (CCDH), LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE (CCEJR), LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE (CCESE), LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE (CCVEC), LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVES) ET LA COMMUNE DE MILLY LA FORET : DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION WEB « TOURISME EN SUD ESSONNE » ET MISE EN PLACE DE 3 SUPPORTS NUMERIQUES D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU SUD-ESSONNE

Retiré de l'ordre du jour

CONVENTION DE PARTENARIAT 2013-2014 – TRANSMISSION DE LA DANSE CONTEMPORAINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat relative à la transmission de la danse contemporaine avec la commune de Marcoussis, porteuse du projet administratif et l'agglomération du Val d'orge /Théâtre Brétigny et tous les actes y afférant.

RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise, dans le cadre d'une consultation groupée, le ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe engagée par le CIG début 2014.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 – BUDGET PRINCIPAL – CORRECTION SUR REPRISE DES RESULTATS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications sollicitées.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 – BUDGET PRINCIPAL – CORRECTION SUR REPRISE DES RESULTATS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications sollicitées.